

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

**Délibération n°40/2023**

**OBJET : Attribution de subventions aux associations**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

***l'an deux mil vingt-trois  
le : jeudi 06 juillet 2023  
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 29 Juin 2023.***

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie  
Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS : LAMBERT Adrien**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**A été nommé secrétaire de séance : Stéphane DESALMAND**

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention aux associations suivantes ayant récemment rempli leurs obligations réglementaires :



Associations	Montant
Don du sang 74	400 euros
Le Comité des fêtes	400 euros

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions ci-dessus exposées.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230718-DEL\_40\_2023-DE

SLOW

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.